



Secrétariat

IC/Genève/2001/21  
10 mai 2001

Distribution:  
1 exemplaire par fonctionnaire

CIRCULAIRE NO. 21

Objet : Assemblée mondiale de la Santé - OMS  
Conférence internationale du Travail - BIT

1. La cinquante-quatrième session de l'Assemblée mondiale de la Santé et la quatre-vingt-neuvième session de la Conférence internationale du Travail se tiendront au Palais des Nations, respectivement du 14 au 22 mai et du 4 au 21 juin 2001.

2. A l'occasion de ces événements, des hauts dignitaires et un nombre considérable de délégués seront présents à l'Office. Des difficultés sont à prévoir pour ce qui est de l'accès et de la circulation dans l'enceinte du Palais, aussi bien pour les véhicules que pour les piétons.

Par ailleurs, pendant ces deux sessions, certains secteurs du Palais seront temporairement déclarés "zones de haute sécurité".

3. Certains parcs à auto seront réservés pour les besoins des conférences mentionnées en objet, à savoir :

Du 14 au 22 mai : l'intégralité du P-3 et du P-5 inférieur  
Du 4 au 21 juin : l'intégralité du P-3 et du P-5

4. Les modalités d'accès au Palais resteront inchangées, notamment :

- le Portail de Pregny restera ouvert 24h/24 chaque jour.
- le Portail du Chemin de fer (CDF) sera ouvert de 8h00 à 19h00, les jours ouvrés uniquement.
- le Portail des Nations restera fermé à la circulation automobile, mais le passage pour piétons sera ouvert de 8h00 à 19h00.

5. J'en appelle à la coopération de tous afin de respecter la signalisation et de suivre les indications données, le cas échéant, par le personnel de la Section de la sécurité et de la sûreté.

Le Directeur  
de la Division de l'administration  
Maryan Baquerot